

■ **FONDATION FREDERIC ET JEAN MAURICE**, à Genève (FOSC du 06.12.2000, p. 8317). Acte de fondation modifié le 27.05.2002. But modifié: favoriser l'accès à un traitement médical adéquat, plus particulièrement dans les pays en voie de développement ou, plus généralement, ne possédant pas l'infrastructure et/ou le savoir-faire nécessaire, ceci sans distinction de race, de nationalité, de langue, de religion, de sexe ou de situation sociale; la fondation interviendra également dans les services hospitaliers locaux en vue de favoriser l'exploitation générale du service hospitalier et des traitements médicaux qui peuvent y être prodigués.
Journal no 6809 du 01.07.2002
(00545918 / CH-660.0.845.000-0)